



Rentrée 2019/2020

Tarifs et fiche inscription



✉ La Gosnière
49220 Le Lion d'Angers

🌐 <http://lagosniere.fr>

@ ecurieslagosniere@gmail.com

☎ 02.41.95.31.21

f Ecuries La Gosnière

L'inscription à l'année comprend :

- les droits d'entrée (65€),
- une licence fédérale (25 € pour les mineurs ou 36 € pour les personnes nées en 2001 et avant)
- le forfait pour 34 cours d'équitation dans l'année (A partir du samedi 7 septembre 2019)
Vous pouvez également choisir de ne venir que ponctuellement pour le tarif indiqué « à la séance » sous réserve de places disponibles. Un engagement au trimestre est également possible. Demandez le tarif à l'accueil.

Adultes et enfants (né en 2011 et avant)		A la séance
Engagement à l'année (licence et adhésion comprise) tout arrêt en cours d'année n'est pas remboursable		
- 18 ans	750 € OU en 3 fois : 370 € + 190 € + 190 € OU en 10 fois : 162€ + 4 X 72 + 5 X 60€	25 €
+ 18 ans (né en 2001 et avant)	761 € OU en 3 fois : 381€ + 190 € + 190 € OU en 10 fois : 173 + 4 X 72 € + 5 X 60 €	

Enfants né en 2012 et après		A la séance
Engagement à l'année (licence et adhésion comprise) tout arrêt en cours d'année n'est pas remboursable		
	730 € OU en 3 fois : 360 € + 185 € + 185 € OU en 10 fois : 158 € + 4 X 68 € + 5 X 60 €	24 €

***Baby pony** (de 2.5 ans à 4 ans) : 90€ (licence et adhésion) + 530 € l'année (pas de cours en janvier, février)

3^{ème} membre de la même famille : -30€ sur l'adhésion

4^{ème} adhésion et au delà d'une même famille : gratuite

-10 % sur le 2eme forfait d'une même personne.

Possibilité de régler par prélèvement bancaire (4 € de frais en sus sur le 1^{er} mois). Fournir un RIB

Le forfait est exigible au 5 septembre 2019 cependant nous pouvons vous accorder des délais de règlement comme indiqué ci-dessus.

Fiche inscription 2019/2020

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :/...../.....

Adresse :

CP, ville :

N° téléphone fixe : Portable :

Adresse Mail du responsable :

Horaires et jour du cours possibles :

(Merci de mettre dans l'ordre de préférence **TOUTES vos possibilités !**)

Niveau du cours :

Réservation d'un casier : Non Oui un petit (49 € l'année)
 Oui un grand avec rangement de selle (79 € l'année)

Paiement par : (indiquer le montant et nombre de chèque **PRECISEMENT**)

chèque :

ANCV :

espèce :

prélèvement bancaire (4€ de frais demandés pour l'année, fournir un RIB)

Personnes à joindre en cas d'urgence :

-Nom, Prénom (parenté):.....N° tel :

-Nom, Prénom (parenté):.....N° tel :

Acceptation du règlement intérieur : Signature (du responsable pour les mineurs) :

Découper ici et donner la fiche inscription au centre équestre

Règlement intérieur 2019/2020 :

Préambule :

Tout usager qui fréquente les écuries la Gosnière s'engage à respecter le présent règlement intérieur et les prestations générales de vente des prestations équestres. Nous vous accueillons dans notre lieu de vie et nous vous demandons de respecter les lieux, les animaux, et les habitants de ces lieux.

Article 1 : Inscription

Tout cavalier désirant monter au centre équestre la Gosnière doit avoir acquitté le montant de l'adhésion. Elle comprend la cotisation (65 €) ainsi que la licence fédérale obligatoire pour monter au sein du club (25€ pour les mineurs et 36€ pour les majeurs)

Article 2 : Adhésion, Forfaits et Cartes, modalités

- Un forfait est la propriété d'un seul adhérent et ne peut pas être partagé avec une autre personne.
- Un forfait vous donne le droit à un cours fixe par semaine
- Les vacances scolaires ne sont pas incluses dans le forfait
- Vous ne pouvez rattraper que 3 séances sur la durée du forfait en cours
- Les rattrapages sur des forfaits non réglés sont impossibles
- Les adhésions, cartes et les forfaits sont non remboursables.
- La durée de validité d'une carte est de 6 mois (condition: adhésion à jour)
- Toute absence doit être signalée au moins 24h à l'avance par téléphone ou par mail (ecurieslagosniere@gmail.com). En cas d'absence non prévenue, l'heure sera décomptée et ne pourra pas être rattrapée.
- Tout cavalier ayant un retard de paiement de plus de 3 séances ne sera pas autorisé à participer aux reprises, jusqu'à régularisation.

Article 3 : Tenue des cavaliers

Une tenue réglementaire est exigée : elle comprend une bombe ou casque trois points, normes CE ajustée avec une jugulaire, des bottes ou boots (les baskets ou les bottes sans talons sont à proscrire), une culotte de cheval ou un jogging. Il est conseillé d'inscrire le nom du cavalier sur ses effets. En cas de perte ou de vol, la responsabilité des écuries la Gosnière ne pourra pas être engagée.

Un casier peut être loué à l'année au prix de 49 € le petit casier ou 79 € le grand (avec rangement de la selle, filet)

Article 4 : Concours et Animations

L'inscription se fait à l'accueil ou par mail. Le règlement doit se faire impérativement avant l'événement. Pour les concours, le cavalier doit s'occuper de : l'embarquement et/ou débarquement du cheval, du rangement du matériel et des soins avant, pendant et après les épreuves.

Un certificat médical de moins de 4 mois est demandé pour ceux qui souhaitent faire de la compétition (à envoyer directement à la fédération). Il est recommandé d'imprimer le formulaire fourni sur votre page cavalier (ffe.com) à faire remplir au médecin et parents pour les personnes mineures. Merci de l'envoyer directement à la fédération une fois que votre licence 2020 sera prise (fin septembre)

Article 5 : Droit à l'image

Le club se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles, les images (photos, vidéos) faites en son nom, sans accord de la personne filmée ou photographiée dans le club ou pendant des manifestations équestres.

Article 6 Dispositions générales:

Le centre équestre est responsable du cavalier pendant le temps correspondant à sa reprise. En dehors de ces heures d'enseignement, les écuries la Gosnière déclinent toute responsabilité causée ou subie par le cavalier. Tout cavalier doit être présent au minimum ½ heure avant le cours afin de préparer et communiquer avec sa monture. Il peut aussi aider à la vie des écuries (balayer, ranger le matériel, graisser le matériel,...)

Les bâtiments où sont stockés le matériel agricole, foin, paille sont interdits au public. Les chiens sont formellement interdits sur le site. Il est également interdit de fumer aux écuries, carrières, manèges y compris sur le parking ! Chacun se devra d'être vigilant à l'égard des chevaux : ne pas courir, ne pas crier...